



**PROCES VERBAL INTEGRAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019
ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents (25) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Christophe VAN DER WERF, Marc de BRAQUILANGES, Roch DOSSOU, Cyrille FREMINET, Marie-France AGNOFE, Francis Zapalowicz, Erwan TOULLEC, Aurélie Logeais, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique VIANDIER, Catherine DOTTARELLI, Sylvie CHEDRAWI, Etienne BROQUET

Absents représentés (3) :

Marie-Hélène HUCHET représentée par Marc TOURELLE
Véronique CLARKE DE DROMANTIN représentée par Cyrille FREMINET
Odile BOULANGER représentée par Dolène AZOURI

Absent (1) :

Gwenaëlle de CIBEINS

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marc de BRAQUILANGES

Marc TOURELLE

Comme vous l'avez vu, l'ordre du jour concerne deux points importants que sont l'adoption de notre Budget primitif, et l'autorisation de signer les marchés de travaux pour l'opération de restructuration du quartier du Vaucheron, à la suite de la dernière commission d'appel d'offres.

Comme il en est de tradition avant de commencer la séance du conseil municipal, un point sur le dossier Free, puisque je vous avais indiqué, la fois dernière, que nous avons reçu un courrier de Free et au des contacts nous indiquant qu'ils étaient prêts à revoir leur projet d'antenne sur le parking du golf, en lieu et place du rond-point du Centaure.

Les choses avancent et nous avons reçu Free à deux reprises. Ils sont venus remettre leur dossier d'information mairie, qui est d'ores et déjà disponible sur le site de la commune. Vous avez d'ailleurs deux documents disponibles : celui qui concerne les simulations d'exposition que nous avons demandées et le dossier d'information mairie lui-même qui a été présenté lors d'une première réunion à laquelle j'avais convié les deux experts de la commission sur les antennes, qui ont pu faire un certain nombre de remarques. La remise officielle s'est faite au cours d'une deuxième réunion, pour tenir compte de ces remarques, et le dossier d'information mairie est donc disponible sur le site de la commune.

Free n'a pas encore matérialisé sa demande par le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux, puisque, comme je l'avais expliqué, cette demande ne pourra intervenir qu'à l'issue de la modification du PLU. Cette modification sera soumise à l'approbation du conseil municipal dans sa séance du 27 mai.

J'en profite pour faire un point sur le déroulement de la procédure de modification du PLU. Vous savez que l'on avait envisagé de pouvoir l'approuver aujourd'hui mais l'enquête publique a eu du succès et nous avons été amenés à faire un certain nombre d'allers-retours entre les demandeurs, le cabinet qui nous accompagne sur la procédure, le commissaire enquêteur et les diverses associations. La délibération d'approbation de cette modification sera donc soumise lors de la séance du 27 mai.

D'ici là, il y aura, bien évidemment, une commission d'urbanisme qui sera chargée d'étudier les demandes, les projets de réponse, c'est-à-dire la façon dont ces demandes peuvent être transcrites dans le PLU. Les dates ne sont pas encore arrêtées, ce sera après les vacances de Pâques.

Autre information qui est en fait une demande : vous savez que les élections européennes vont se tenir le 26 mai. Vous avez tous été sollicités sur vos disponibilités. Je crois que cela fait partie de notre rôle d'élus de nous rendre disponibles pour la tenue de ces élections. Il y a un certain nombre de réponses qui ne sont pas parvenues, je vous invite donc à répondre de façon très rapide au service pour que nous puissions, du mieux possible, organiser cette élection. Il nous faut 7 présidents de bureau, 7 suppléants et des assesseurs. Avant de solliciter d'autres personnes, il serait bon que les élus nous indiquent leurs disponibilités.

Je voulais ajouter, sur le dossier de l'antenne Free, que nous aurons une commission antenne la semaine prochaine, le 17 avril. La convocation partira demain, mais bien évidemment nous demanderons à nos deux experts de nous commenter le dossier d'information mairie du dossier Free. Nous ferons également un point sur le projet de charte antenne intercommunale, qui avance bien puisque nous espérons être en mesure, avant l'été, de commencer à discuter et à négocier avec les opérateurs le projet de charte intercommunale.

Voilà pour les informations, je vous invite maintenant à rentrer dans le vif du sujet. On va d'abord désigner deux secrétaires de séance.

Christophe VAN DER WERF

Monsieur le Maire, en écho aux annonces que vous venez de faire concernant l'acceptation sous conditions de Free de trouver une nouvelle implantation, ce dont je me réjouis, il n'en demeure pas moins qu'il reste un certain nombre de faits que je souhaite ici exposer, ainsi que des questions que je souhaite poser au nom de mes concitoyens.

Tout d'abord, lorsque je dis que je me réjouis que le projet du nouvel emplacement de l'antenne avance dans le bon sens, je tiens ici à remercier, personnellement et au nom de certains élus et Noiséens ici présents, toutes les personnes qui se sont mobilisées pour faire comprendre, à vous Monsieur le Maire et certains de vos adjoints, que la voie du passage en force et de la non concertation n'était pas la bonne chose à faire. J'étais l'un des tous premiers, lors d'une réunion de la commission urbanisme, à m'opposer au projet initial, je n'ai pas été le seul à me mobiliser contre le projet initial et contre des méthodes antidémocratiques que vous avez adoptées au début pour faire passer ce projet. Loin de là.

Aussi, je tiens ici à remercier publiquement, en premier lieu Monsieur Jean-Marc BELLOUARD qui a su encadrer la mobilisation et canaliser la colère d'un grand nombre de Noiséens au début du projet. Je voudrais également remercier les présidentes et présidents des syndicats et associations de résidents des quartiers directement impactés par votre projet d'implantation initial, tout particulièrement Madame PRADEL, Messieurs FARABOLINI et FRACHIAS,

mais également les représentants des comités de quartier. Car n'oublions pas qu'aucune de ces personnes n'a été consultée avant que vous décidiez de l'implantation initiale.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur DUVAL pour son aide précieuse pour trouver des solutions alternatives techniquement acceptables par Free.

Mais j'ai un remerciement tout particulier pour tous les Noiséens qui ont soutenu les personnes citées ci-dessus, par leurs messages, leurs contributions financières, leur disponibilité, leur présence lors des réunions de protestation et de discussion.

Voilà, Monsieur le Maire, toute cette énergie et cet argent dépensé, qu'il soit public ou privé (parce qu'effectivement il y en a aussi de l'argent public dépensé), toutes ces crispations pour en arriver à la solution d'implantation qui aurait dû couler de source car pleine de bon sens et que j'avais préconisée au tout début. Un gros gâchis et surtout une image peu flatteuse à votre rencontre pour votre vision et le respect de ce qu'est la démocratie et la représentation citoyenne. Y compris vis-à-vis d'un bon nombre d'élus ici présents dont je fais partie, comportement qui m'a amené à démissionner à contrecœur du groupe de la majorité, fin 2018.

Maintenant, le projet de nouvelle implantation n'est pas encore gravé dans le marbre, reste à adopter la modification du PLU, comme vous l'avez dit. À propos de ce dernier, il m'a été dit, lors de la dernière réunion de la commission urbanisme, que pour que ladite commission puisse être consultée sur ce point, il n'y avait que vous, Monsieur le Maire, qui aviez autorité. Je prends acte du fait que vous vouliez, encore une fois puisque vous vous y étiez engagé la dernière fois, réunir cette commission urbanisme pour discuter de ces points, mais sachez que je vous ai adressé plusieurs courriers récemment, et que je n'ai eu aucune réponse de votre part. Au-delà de la simple politesse de me répondre, il en va du respect démocratique vis-à-vis des élus et de ceux qu'ils représentent.

J'ai donc ma réponse sur le fait que vous décidez de réunir une commission urbanisme, c'est très bien, j'espère qu'une date va être rapidement proposée.

Enfin, ma deuxième question concerne Free qui a accepté de changer de lieu : est-ce qu'aujourd'hui vous pouvez leur demander de s'engager sur la résiliation du bail ? Puisque c'est aujourd'hui la grande crainte des concitoyens que cette résiliation n'ait pas lieu, ou en tout cas tarde à être mise en place. Je vous remercie pour vos réponses.

Marc TOURELLE

Je ne commenterai pas ton intervention mais je répondrai à nouveau à ta question bien que j'y ai déjà répondu précédemment. J'ai, bien sûr, demandé à Free quand ils envisageaient d'accepter la résiliation du bail et ils m'ont répondu qu'ils attendaient pour cela que le nouveau projet soit accepté et purgé de tout recours.

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, nous allons donc passer au vif du sujet de l'ordre du jour de ce conseil municipal.

(Marc de BRAQUILANGES et Delphine FOURCADE sont élus secrétaires de séance).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

Marc TOURELLE

Nous allons maintenant passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du lundi 18 février 2019. Y a-t-il des commentaires, des explications ou des demandes de modification concernant ce procès-verbal ? Pas de demandes de modification, je le sou mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Procès-verbal adopté.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marc TOURELLE

Y a-t-il des demandes d'information concernant les décisions que vous avez eues en annexe ? Pas de demandes.

(Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

Marc TOURELLE

Je vais donc maintenant laisser la parole à Jean-François VAQUIERI.

Jean-François VAQUIERI

Bonsoir. Merci Marc. Le conseil de ce soir voit un certain nombre de sujets financiers abordés, et tout particulièrement le budget primitif du budget général. Mais avant cela, il nous faut approuver, à la fois le compte de

gestion et le compte administratif du budget annexe assainissement. Puisque dans la mécanique budgétaire, vous le savez, la partie assainissement est décalée en termes d'approbation par rapport au budget général. C'est d'autant plus important de voter ce compte de gestion et ce compte administratif, c'est même une obligation, qu'en réalité vous pourrez voir à l'occasion de l'examen du budget primitif assainissement, que pour les besoins de ce budget il nous faut, bien sûr, utiliser le résultat reporté pour pouvoir assurer les opérations de financement de la partie investissement du budget d'assainissement.

Il vous est tout d'abord demandé d'approuver le compte de gestion du budget annexe d'assainissement. C'est la partie, suivant la clôture, assurée par le trésorier agissant en tant que receveur municipal et qui établit un compte de gestion. Au titre de l'année 2018, le montant des derniers bordereaux, journal des titres de recettes est arrêté pour l'assainissement à la somme de 371 617,09 €. Le montant des derniers bordereaux, journal des mandats est arrêté, pour l'assainissement à la somme de 314 363,41 €. Le résultat de l'exercice est donc de -57 253,68 €.

Cela n'appelle pas de commentaire particulier, vous pourrez constater qu'il est en tout point conforme au compte administratif pour la partie réalisation ; c'est donc cette décision qu'il vous est demandé d'approuver. Ce point a été vu en commission finances le 27 mars 2019, il vous est donc demandé d'approuver ce déficit, étant observé que le résultat cumulé du budget assainissement est très fortement positif.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Est-ce qu'il y a des questions ? Nous allons donc procéder à son approbation. Concernant le compte de gestion : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vais laisser la présidence de la séance à Odile afin de faire procéder au vote du compte administratif.

(Monsieur le Maire quitte la salle)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, (1 abstention : E. BROQUET)

- 1) APPROUVE** le Compte de gestion du budget annexe Assainissement pour 2018 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif du budget annexe assainissement de la commune pour le même exercice ;
- 2) DIT** que ce compte de gestion du budget annexe assainissement n'appelle ni observations ni réserves.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2018

Odile GUERIN

Les suffrages pour le compte administratif : qui s'oppose au compte administratif ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur BROQUET.

Etienne BROQUET

Juste un commentaire : il ne s'agit pas du tout de ma part d'une indifférence par rapport au sujet, mais n'ayant pas été au conseil municipal lors de l'exercice 2018, il ne me paraîtrait pas correct de me prononcer, d'une façon ou d'une autre, sur des données de 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET),

- 1°) APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement de la ville afférant à l'exercice 2018 et arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes	184 320,41 €	130 043,00 €
Dépenses	159 188,47 €	212 428,62 €
Résultat brut de clôture 2018	+ 25 131,94 €	- 82 385,62 €
Résultat 2017 reporté	+ 92 030,94 €	+ 177 907,22 €
Résultat de clôture	+117 162,88 €	+ 95 521,60 €

- 2) ARRETE** les résultats de clôture à 95 521,60 € en investissement et 117 162,88 € en fonctionnement.

- 3) REPORTE** le résultat de clôture en investissement, soit 95 521,60 € au compte 001 de la section d'investissement et le résultat de clôture de fonctionnement, soit 117 162,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

(Monsieur le Maire rejoint la séance)

Marc TOURELLE

Avant de passer à la suite, lors de la séance précédente, j'avais pris l'engagement de vous donner toutes les explications nécessaires sur le prix de l'eau. Vous avez tout reçu un mémo très pédagogique de Madame LALOUE - je la remercie pour cela - qui indiquait qu'effectivement le prix de l'eau n'est pas de 5,74 € le mètre cube mais de 3,58 €. Il y a eu des additions qui n'auraient pas dû se faire entre trois tarifs différenciés. S'il y a encore des questions sur ce mémo, nous sommes prêts à y répondre.

Etienne BROQUET

Monsieur le Maire, pour la compréhension de ce mémo, il me semble qu'il comporte un tableau où il y a encore une addition qui n'a pas de sens. Dois-je bien comprendre que le 5,37 € est une erreur, mais qui est encore dans le mémo qui a été envoyé ?

Marc TOURELLE

Effectivement, cette addition n'a pas lieu d'être, mais c'était pour mettre en perspective la façon dont elle était constituée. Mais dans le petit mémo rouge, tu as le coût de 3,58 € TTC hors abonnement, c'est bien ce chiffre-là qu'il faut reprendre.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL - EXERCICE 2019

Marc TOURELLE

Nous allons maintenant passer à l'adoption du budget primitif.

Jean-François VAQUIERI

Normalement, vous avez été destinataires du mémo habituel de présentation du budget primitif 2019, sur le budget général et sur le budget annexe assainissement. Par ailleurs, a été mise à votre disposition la maquette détaillée, qui contient l'intégralité des éléments constitutifs du budget primitif.

Je vais faire une synthèse du document de présentation dans le cadre de la présentation de ce soir. Un budget c'est d'abord une ambition qui s'inscrit dans une trajectoire.

En 2018, les efforts ont porté sur la création d'un service environnement pour préserver le cadre de vie des Noiséens. Je pense que vous avez pu remarquer, comme bon nombre d'entre nous, les efforts et le produit de ces efforts en matière de qualité de notre environnement.

En 2019, la pérennisation des actions ont permis d'obtenir une fleur supplémentaire au concours des villes fleuries, ainsi qu'un titre de ville prudente, en décembre, qui est le reflet des progrès constatés en matière de sécurité.

En parallèle, la commune s'est engagée dans un certain nombre d'opérations de dématérialisation des procédures, dans différents services.

De nouvelles actions visant l'e-administration seront mises en œuvre en 2019 : le paramétrage des TIP (les titres payables sur Internet), la prise de rendez-vous sur le site de la ville pour les actes d'État civil, la pré-réservation en ligne des salles municipales, via le même site.

Dans le même objectif d'efficacité et de qualité du service rendu, la ville s'est engagée dans une démarche d'obtention du label Qualvilles, qui permet un travail de fond sur les processus et les outils de travail.

Enfin, la mutualisation des outils, des compétences ou des infrastructures, prendra un nouvel élan par des rapprochements supplémentaires avec la commune de Bailly et notre communauté d'agglomération Versailles Grand Parc. Vous avez déjà pu constater, au cours de l'exercice précédent, la réalité de ces mutualisations.

Par ailleurs, en termes de grandes caractéristiques (ce sera repris dans le cadre de cette présentation), l'entretien du patrimoine fera l'objet d'une attention soutenue, puisque plus de 1,1 million d'euros sera consacré à cet entretien. Par ailleurs, comme vous avez pu le constater, près de 7,7 millions d'euros seront inscrits, si vous en décidez l'approbation, pour des opérations individuelles, et notamment une série d'opérations qui feront l'objet d'une présentation un peu plus détaillée dans le cadre de la présentation des objectifs d'investissement.

En ce qui concerne les grands équilibres 2019, bien évidemment, ce budget est présenté en équilibre. La section de fonctionnement du budget primitif se chiffre à 9 millions d'euros, contre 8,7 millions d'euros au budget primitif 2018. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, il dégage un autofinancement de 1,1 million d'euros, contre 656 000 € au budget primitif 2018. Cette progression de notre autofinancement est le produit à la fois d'une progression de nos recettes, d'environ 300 000 €, et d'un effort sur nos dépenses d'environ 300 000 €.

La section d'investissement est arrêtée à hauteur de 9,3 millions d'euros. On y trouve les opérations individualisées que j'évoquais tout à l'heure. Elle est également le reflet de l'effort d'entretien du patrimoine que j'ai déjà signalé. Et vous le savez, nous poursuivons aussi l'effort de diminution de notre endettement, ainsi que cela avait été indiqué en début de mandat et dans le cadre de la campagne de la liste majoritaire.

Le budget primitif 2019 est marqué par une augmentation des ressources fiscales, liée à l'intégration dans les bases d'imposition du programme des Vergers du Roi.

Vous le savez, nous avons été confrontés tout au long de ce mandat à une baisse des dotations et des participations. En 2019, il doit être tenu compte à la fois de la diminution de la dotation globale de fonctionnement, mais également de la fin des participations dans le cadre des temps d'activités périscolaires depuis le retour à la semaine scolaire de quatre jours.

Le budget primitif 2019 est également marqué par une baisse des dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet d'améliorer notre épargne de gestion, et donc de financer sur fonds propres une partie des dépenses d'investissement liées aux travaux d'entretien du patrimoine.

Voilà donc les grands éléments caractéristiques de 2019.

Faisons un focus plus détaillé sur la section de fonctionnement.

On a donc tout à la fois des recettes de fonctionnement, je l'ai évoqué tout à l'heure, qui sont en hausse, et on verra la situation également favorable des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 3,6 % par rapport à la réalité budgétaire 2018, sous l'impact mécanique de plusieurs sujets.

D'abord les atténuations de charges, qui sont en fait une moindre charge de par les remboursements par nos assureurs d'une partie des salaires chargés des agents en arrêt maladie, et au remboursement par le centre de gestion du coût salarial d'un agent en décharge syndicale à 100 %.

Cette hausse est également liée aux recettes fiscales sur les impositions directes des nouveaux résidents du programme des Vergers du Roi, comme je l'ai signalé tout à l'heure ; ainsi que la prise en compte à hauteur de 2,2 %, comme cela a été indiqué dans le document de présentation, de la revalorisation des bases fixée par la loi de finances pour l'exercice 2019.

Nous bénéficions également, en termes de recettes de fonctionnement, des loyers perçus des locaux de la Poste. Un sujet longuement discuté en conseil.

Les dépenses de fonctionnement baissent, sous l'effet des arbitrages des négociations de divers contrats, ainsi que sous l'effet de l'ajustement des crédits ouverts dans certains domaines, dont les participations aux familles nombreuses, les subventions aux associations. Par ailleurs, depuis quelques années, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend une part de la péréquation dont la commune est contributrice ; notre autofinancement en ressort donc amélioré.

Il y a tout de même un élément qui reste en vigilance, même si son augmentation reste très modérée : c'est la masse salariale. Elle est en augmentation du fait d'un certain nombre de facteurs, l'effet GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, les revalorisations des charges patronales qui représentent près de 32 K€ supplémentaires par rapport à 2018.

En parallèle, un certain nombre de dépenses nouvelles doivent être inscrites, comme une mission du CIG sur l'archivage, pour une enveloppe de 9K€. C'est une mission de tri, d'élimination réalisée en 2018, qui sera suivie d'une mission sur trois ans de réorganisation et d'inventaire des archives communales.

Également, le coût de la mutualisation avec Versailles Grand Parc, en année pleine, pour l'hébergement des serveurs, ainsi que la quote-part revenant à Noisy du salaire chargé du délégué à la protection des données, lequel est le point directement lié à la masse salariale. Vous savez que c'est une obligation issue du règlement général pour les données personnelles qui est entré en vigueur en mai de l'année dernière.

Le remplacement des agents de terrain en arrêt maladie de longue durée, aux services techniques, à l'état civil et sur le secteur de la petite enfance, afin d'assurer la continuité du service rendu et le respect des taux d'encadrement. A la précision donnée que seuls les agents de terrain sont remplacés, les cadres ne le sont pas et leurs missions sont redistribuées au sein des autres directions.

L'autre focus c'est sur les produits fiscaux, lesquels n'évoluent pas puisque les taux de fiscalité sont inchangés depuis le début de la mandature, avec une taxe d'habitation à 12,39 %. Maintenant, il y a à la fois un effet bases, et un effet volume avec la livraison des Vergers du Roi, ce qui représente de l'ordre de 100 000 € de recettes supplémentaires au titre de la taxe d'habitation.

L'épargne brute en 2019 évolue de manière favorable avec cette évolution, des dépenses et des recettes, qui nous permet de générer une épargne brute, laquelle finance une grande partie de notre entretien courant et cela même si une partie de cette épargne brute est utilisée pour couvrir les charges d'emprunt. C'est un élément très positif qui montre la qualité de la gestion de la commune.

Vous le savez, les ressources d'investissement ne sont pas que l'autofinancement, ce sont également des éléments issus des cessions courantes du patrimoine. Il y a notamment à signaler la cession d'une maison située près de l'école Kergomard, qui permettra de renforcer ces ressources propres d'investissement. Il y a également les recettes liées au remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et ceux liés aux perceptions de la taxe d'aménagement. Tout ceci permet de générer au total, avec cette épargne brute, un montant de l'ordre de 3 millions d'euros de ressources propres. Pour les besoins du financement de l'ensemble des opérations réalisées en 2019, la commune, va recourir à un emprunt d'équilibre pour pouvoir présenter le budget en équilibre. Ce dernier sera effacé au moment de la reprise des résultats, lorsque nous arrêterons notre compte administratif en même temps que le compte de gestion, puisqu'à ce moment-là nous serons en mesure de faire apparaître une situation en équilibre, avec nos propres ressources.

Si on fait un focus sur les dépenses d'investissement récurrentes, dans cet objectif de 1,1 million, différentes dépenses sont prévues, soit au titre de l'entretien des bâtiments communaux ou des espaces verts, soit au titre des équipements de modernisation, notamment en matière d'informatique, et plus particulièrement pour le secteur scolaire. Et puis, ainsi que nous le faisons depuis le début de la mandature, un effort particulier sur la voirie, ainsi que des opérations visant à améliorer l'éclairage public et la vidéo protection.

Je l'évoquais en introduction, ce budget primitif reflète une forte ambition en matière d'opérations individualisées. Celles-ci sont visées très directement dans la présentation : la construction du pôle petite enfance, la requalification du quartier du Vaucheron, la réalisation d'une passerelle piétonne et cycliste au Pont des Princes. Ce sont des opérations qui sont très directement financées par l'utilisation de l'excédent d'investissement résultant des cessions des terrains des Cornouillers, dans un contexte où la commune continuera à se désendetter. On a prévu un certain nombre de slides sur le sujet, pour illustrer.

L'autre sujet récurrent est celui de la baisse de notre endettement puisque, mécaniquement, année après année, on améliore notre situation. C'est autant que l'on apporte aux générations futures en termes de bonne conduite, ce n'est pas si fréquent, cela mérite donc d'être signalé. On verra tout à l'heure, à la fin de la présentation, que la commune de Noisy le Roi se singularise par rapport à la moyenne des communes de même strate puisque, on l'avait d'ailleurs évoqué en commission finances (puisque ce dossier a bien sûr été débattu en commission finances), c'est vraiment quelque chose de très avantageux pour la commune que de pouvoir afficher cette situation.

Ça, c'est une présentation obligatoire mais qui, en tant que telle, est finalement assez frustrante, parce que dans la présentation du budget primitif on nous demande toute une série de ratios. Dans la maquette, si vous l'avez regardée, page 4, en réalité ces chiffres sont mis en rapport avec la situation de la strate comparable. Je pense que l'on peut également l'analyser en relatif, en comparant les chiffres de 2019 par rapport aux chiffres des années précédentes. Si l'on regarde l'évolution du budget primitif 2017 – 2018 – 2019, on voit que les dépenses réelles de fonctionnement, par rapport à la population à Noisy, baissent, ce qui est plutôt une bonne chose. Si l'on regarde les dépenses d'équipement brut par rapport à la population, c'est un peu l'effet mécanique des opérations individualisées, ces dépenses augmentent. Mais cela s'inscrit dans une logique d'investissement pour le futur, c'est donc plutôt vertueux. Le fait que les dépenses de fonctionnement baissent est plutôt vertueux, le fait que les dépenses d'équipement augmentent est également plutôt vertueux.

C'est à mettre en rapport avec la baisse de la DGF, puisque cette dernière baisse de manière continue depuis le début de la mandature. Sachant que Noisy le Roi est plutôt désavantagée par rapport à la moyenne nationale, pour un certain nombre de raisons liées à la situation de la commune. Et l'encours de la dette, comme je l'évoquais, est en relative baisse.

Maintenant, si l'on regarde effectivement la situation comparée par rapport aux moyennes nationales de la strate, on est plutôt dans la moyenne de la strate, voire un peu au-dessus pour les dépenses réelles de fonctionnement. Mais je crois que cela correspond aussi au standing de notre commune, qui est une commune « plutôt aisée » par rapport à un certain nombre de communes qui sont souvent plus défavorisées.

Si l'on regarde également le produit des impositions, par rapport à la population c'est un peu plus élevé. Cela est aussi lié à la situation des bases prises en considération.

Si l'on regarde maintenant la dotation globale de fonctionnement, on s'aperçoit qu'il y a une très grande différence, puisque la valeur de la DGF par population est à 52, alors que les moyennes nationales sont à 163. Ce qui nous montre que notre commune est désavantagée en termes de dotation globale par rapport à des comparables.

Les dépenses de personnel sont plutôt basses à Noisy le Roi par rapport à des communes équivalentes, ce qui montre là aussi que ce poste est traité avec modération au sein de notre commune, du moins avec plus de modération que dans d'autres communes si l'on veut être un peu critique.

Voilà ce qui méritait d'être rappelé au titre de ce budget primitif avant débat. Merci.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François pour cet exposé. J'ouvre le débat d'observations et de commentaires pour ceux qui souhaitent apporter leur contribution.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

D'abord, je remercie le travail de la direction financière qui est, comme d'habitude, suffisamment précis et excellent pour que l'on puisse apprécier ce budget si important.

Je vais juste refaire quelques remarques que j'ai faites en commission finances, au moins pour que tout le monde puisse partager l'opinion de Noisy au Cœur.

Lorsqu'on voit tous les choix arbitrés qui ont été proposés en page 4, je pense que si ces choix sont intéressants, la frustration que l'on peut ressentir en les lisant est l'absence de quantification et d'évaluation des actions sur le plan, soit des économies, soit de l'avantage. D'aucuns pourraient dire que cela fait un peu vieux monde, mais maintenant ce n'est plus à la mode, je dirais donc qu'il serait important d'avoir une quantification des efforts, en tout cas dans la productivité que cela engage.

La question que j'ai posée à la suite de tout cela est de savoir si l'on ne pourrait pas imaginer de baisser les impôts des Noiséens. On peut légitimement se poser la question. L'effort est incontestable, mais au fond il n'a de sens que si les Noiséens en bénéficient, comme l'a dit aujourd'hui le Premier Ministre, il faut baisser la fiscalité.

En disant cela, je pense qu'il y a une question qui vient immédiatement en tête : comme on doit supprimer la taxe d'habitation, a-t-on intérêt à être un bon élève dans nos budgets, sachant que l'on nous donnera des dotations en fonction du budget actuel, et que plus on fera d'efforts, plus on risquera d'être pénalisé. Néanmoins, la question a été posée, je demanderai à Monsieur le Maire de redonner la réponse qui a été faite en commission finances car c'est important : pourquoi ne baisse-t-on pas les impôts des Noiséens ? Surtout qu'il y a une petite phrase tout à fait sympathique page 8 où il est marqué : « Nonobstant la suppression de l'abattement à la base, les impôts n'ont pas changé ». C'est-à-dire qu'évidemment lorsque l'on supprime l'abattement de 15 %, il est clair que les impôts augmentent mécaniquement, même si le taux général ne change pas.

S'agissant des strates, je redis ce que j'ai dit à l'adjoint aux finances, les strates se basent sur le nombre d'habitants et on est tout de même une commune très riche. J'ai comparé par rapport à Bailly, on n'est pas mauvais mais on n'est pas aussi bon que Bailly dans tous les aspects, ce n'est pas idiot de se comparer à Bailly plutôt qu'à une commune de 8 000 habitants de l'Auvergne.

Marc TOURELLE

Je propose que l'on continue un peu l'échange et j'apporterai moi aussi ma contribution.

Dominique VIANDIER

Je voudrais saluer moi aussi la synthèse qui a été faite, mais je dois dire qu'il me paraît important d'avoir à l'esprit, pour bien en comprendre toute la portée, certains échanges que l'on a pu avoir en commission. Je pense notamment à la dernière commission à laquelle j'ai participé, la commission culture, où nous avons eu des précisions, des éclairages tout à fait précieux sur le travail réalisé. Je tiens à saluer les explications qui nous ont été données, qui permettent d'avoir une appréciation un peu plus juste de l'action menée dans ce domaine.

Autre point également : je n'étais pas à la commission mais j'ai tout de même un certain nombre de retours qui montrent également qu'il y a une évolution positive qui est à signaler, et la synthèse ne le dit pas mais c'est normal puisque c'est une synthèse, elle ne peut pas tout dire. Mais dans le domaine de l'environnement, j'ai des retours aussi positifs de la part d'un certain nombre de Noiséens qui apprécient le travail réalisé en termes d'embellissement sur certains quartiers. Je parle notamment du quartier où j'habite, incontestablement il y a eu une nette amélioration, il faut la saluer, cela n'a pas toujours été le cas, il nous est arrivé d'être un peu critique. Bien sûr, il y a l'action des services mais pas seulement.

Voilà pour les éléments positifs que je voulais faire ressortir.

Maintenant, j'ai quelques questions au niveau du personnel. J'ai noté une augmentation qui était annoncée, et ma question est par rapport au régime indemnitaire des agents de la collectivité. Aujourd'hui, la réforme qui a été réglementée, le RIFSEEP, n'a pas été mise en œuvre au niveau de la collectivité. De ce point de vue, notre collectivité, comme bien d'autres, est un peu en retard par rapport à la mise en application de cette réforme. Or, elle prévoit le versement d'une prime fixe, l'IFSE, et également d'une prime modulable en fonction des résultats et performances, le CIA. Dans la mesure où nous nous retrouvons avec un budget en augmentation, ma question est là aussi une demande d'éclairage : est-ce que cela signifie que ce nouveau régime indemnitaire va être présenté au conseil d'ici la fin de l'année ? Et si c'est le cas, est-ce que l'enveloppe qui nous est annoncée aujourd'hui intègre le versement éventuel de ce CIA qui est un levier managérial tout à fait incontestable ?

Je fais observer qu'au niveau du personnel une grande réforme de la fonction publique va être engagée, laquelle, à terme, doit se traduire par un certain nombre de suppressions d'emplois dans les collectivités territoriales, près de 70

000 emplois pour l'ensemble des collectivités territoriales. J'avais déjà eu une réponse à une question posée sur la pertinence des effectifs aujourd'hui alloués à la collectivité, mais par rapport à cette réforme qui va offrir de nouveaux leviers pour permettre de mieux maîtriser, voire réduire la masse salariale, quelles sont les intentions de l'exécutif municipal à cet égard ?

Jean-François VAQUIERI

Guy Turquet de Beaugard a principalement deux observations, une première qui portait sur les éléments de comparaison. Il est toujours délicat de comparer parce qu'en réalité, même si cela donne une indication, faut-il encore savoir ce que l'on compare. De ce point de vue, l'exemple de Bailly est assez éclairant puisque si l'on prend, par exemple, la gestion de la petite enfance à Bailly, elle est complètement externalisée. Cela ne permet donc pas forcément de mettre dans les mêmes cases les sujets que l'on compare, puisque si l'on décide d'une gestion déléguée ou si l'on continue à offrir une prestation en régie, on est bien sûr deux natures de produits totalement différents.

S'agissant de l'évocation de la baisse des impôts, puisqu'il y a eu effectivement pas mal de débats suite à la suppression de l'abattement général à la base, je voudrais simplement rappeler que la contribution de la suppression de l'abattement général à la base est de 400 000 €. Cette somme nous permet d'afficher, dans un environnement de baisse de la dotation globale de fonctionnement, une capacité d'autofinancement de plus de 1,1 million, nécessaire au financement, à la fois du remboursement du capital de la dette, de nos amortissements et d'une grosse partie de l'entretien de notre patrimoine courant. Le principe est toujours le même : on finance l'entretien courant avec notre capacité d'autofinancement, et on reste dans une logique budgétaire saine qui consiste à ne pas endetter la commune pour financer des investissements courants.

Les perspectives de cette capacité d'autofinancement pour l'année prochaine sont relativement stables, et si l'on rétablissait cet abattement général à la base cela voudrait dire que l'on se priverait de 400 000 € dans le budget de l'exercice 2020, ce qui paraît totalement irréaliste dans le contexte actuel.

S'agissant de la remarque de Dominique, j'avais tout de même salué en introduction, mais je remercie Dominique de l'avoir à nouveau signalé, les progrès constatés en matière de gestion de l'environnement. Sur les questions plus particulièrement liées aux RH, je laisserai la parole à Odile.

Odile GUERIN

Je vais rebondir sur ce que tu viens de dire, Jean-François. Le service environnement, par exemple, est venu alourdir le budget RH puisque nous avons supprimé un contrat, c'est-à-dire que nous avons supprimé l'externalisation pour internaliser, à la fois le nettoyage et les espaces verts. Mais c'est un transfert de charge puisqu'auparavant la commune payait le prestataire.

Le volume de personnel est vraiment un point très sensible, et suivant le mode de gestion politique des élus, on peut avoir jusqu'à 30 %, voire 40 % de personnes en moins. Mais à ce moment-là cela veut dire que l'on externalise tous les services. La petite enfance représente, par exemple, environ 30 % du personnel. Mais cela veut dire que si tout est externalisé il n'y aura pas forcément cette qualité que reconnaissent les parents, que reconnaît la CAF également dans la gestion de nos crèches, pour accueillir des familles en difficulté, pour avoir des contrats relativement souples. Ça, c'est un choix purement politique. Et je dois tout à fait remercier la direction de la petite enfance et la direction du personnel parce que c'est une gestion tout à fait remarquable et qui n'est pas un coût supplémentaire. Si nous externalisons, cela nous coûterait aussi cher mais pas sur les mêmes postes, et je crois, Dominique, que tu le sais parfaitement. Ce budget de personnel pourrait bien sûr être très dégonflé, mais les services ne seraient pas tout à fait les mêmes.

Quant au RIFSEEP, pour participer aux CT très régulièrement, les représentants du personnel ont travaillé avec Madame LALOUÉ et Madame RODIER de façon collégiale pendant plus d'un an pour trouver un accord. Mais ce sont des choses complexes et, comme tu l'as précisé toi-même, il y a plus de la moitié des communes en France qui ne l'ont pas encore adopté. En outre, rien ne dit que dans les prochains mois il ne faudra pas tout modifier puisque le gouvernement travaille sur la réforme de la fonction publique.

Quant à la part du CIA, tu le sais, les critères n'ont pas encore été débattus, peut-être va-t-on y arriver pour le prochain CT qui aura lieu en juin, je ne le sais pas encore, mais vraisemblablement cela passera au moment du BS. J'espère avoir apporté quelques réponses à ce que tu nous demandais.

Dominique VIANDIER

Que l'on ne se méprenne pas, je n'ai pas dit que le budget des ressources humaines, dans cette collectivité, était excessif, ce n'est pas ce que j'ai dit, je connais la difficulté d'établir un budget RH dans le contexte actuel. Ma question est de savoir, si l'on regarde en termes de trajectoire, ce qui est envisagé, il est vrai que la réforme doit ouvrir des possibilités pour les exécutifs territoriaux. Ces leviers vont introduire un peu plus de souplesse dans la gestion des personnels, avec davantage de recours aux contrats ce qui est, semble-t-il, une formule qui peut parfois présenter quelques intérêts sur certaines fonctions.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Juste pour être précis, parce que c'est tout de même plus parlant quand on donne des chiffres. Si je suis Baillacois et si je suis Noiséen, dans les strates qui ont été marquées tout à l'heure, le produit des impositions directes (c'est-à-dire ce que l'on paye comme impôts) par rapport à la population à Noisy, c'est 675 € à Noisy et 509 € à Bailly. Ce, quels que soient les problèmes de personnel, de sous-traitance, le Baillacois est, de ce point de vue-là, plus favorisé, il faut être clair.

Jean-François VAQUIERI

Il faudrait rajouter le produit directement versé au concessionnaire ou au fermier de telle ou telle activité. C'est là où l'on ne peut pas considérer que la comparaison est juste.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Je parle d'imposition directe.

Jean-François VAQUIERI

Oui, mais lorsque tu as un enfant et que tu payes directement à une société prestataire, au titre d'un pôle petite enfance, ou que sais-je, tu payes bien une dépense réelle. Tu dois bien intégrer cela également dans l'appréciation que tu fais du service rendu.

Tu ne peux pas établir une comparaison comme ça, sèche, en donnant un chiffre, cela n'a aucun sens, il faut mettre en face la réalité des services fournis. J'ai bien relativisé la nature de la comparaison qui a été menée, « comparaison n'est pas raison », est une expression qui est utilisée, et comme tu travailles dans des entreprises, tu connais les limites des benchmarks.

Marc TOURELLE

Je voudrais juste remettre en perspective en ce qui concerne un certain nombre de questions qui ont été posées. Mais d'abord, sur le dernier point, il faut dire qu'il y a des choses qui ne sont pas comparables, notamment le niveau d'égalité devant les taxes économiques qui, à l'époque de l'entrée dans VGP, ont été gelées, à la fois sur Bailly et sur Noisy. Les conditions économiques ne sont plus les mêmes aujourd'hui, mais les conditions dont bénéficient les habitants, au titre des remboursements qui sont faits - produits moins charges - sont restées gelées sur les bases connues à ce moment-là. Nous n'avons donc pas la même richesse économique, il nous faut nous battre avec nos propres armes. C'est l'un des points, cela n'explique pas tout et Bailly est aussi, de mon point de vue, une commune très bien gérée.

Je voulais simplement remettre en perspective les quatre points qui me semblent importants, les quatre enjeux qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce budget.

D'abord, il y a la volonté de la commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. C'est une chose qui nous a toujours guidé, peut-être pas de la meilleure façon au début car il y a des dépenses sur lesquelles on a peut-être un peu trop serré, notamment celles qui concernent justement notre environnement, notre cadre de vie. Je n'ai pas de religion entre externaliser ou internaliser, il se trouve qu'effectivement, dans ses services, à la fois sur la petite enfance ou sur l'environnement, nous avons de bons managers. Cela permet une bonne internalisation, ce qui n'est pas toujours le cas. On a donc cette chance, profitons-en, car cela nous permet d'offrir un meilleur service avec un coût moindre.

La deuxième chose importante c'est de dégager des ressources propres visant à financer un entretien courant sans faire appel à l'emprunt, ou à des recettes exceptionnelles. Cela aussi nous a toujours guidés, avec l'objectif qui était de dépasser le million d'autofinancement car c'est à peu près l'enveloppe qu'il nous faut pour faire de l'entretien courant.

La troisième chose, et Jean-François l'a rappelé, c'est l'objectif de maîtriser et de faire baisser notre endettement. On a vu que, non seulement nous avons baissé l'endettement, mais que nous avons aussi amélioré notre capacité de désendettement qui est aujourd'hui autour de trois ou quatre ans de CAF.

Et puis surtout, parce qu'il n'y a pas que les chiffres, à travers cela et les opérations d'investissement que nous réalisons, l'objectif est d'accroître l'attractivité de la commune pour les gens que l'on veut faire venir, c'est-à-dire les jeunes, les enfants et leurs familles. Et le pôle petite enfance, le projet du Vaucheron, la passerelle, la place du collègue, sont des opérations qui visent à renforcer l'attractivité de la commune et les conditions d'accueil. C'étaient donc les quatre points importants sur lesquels je voulais revenir.

J'ai retenu la question de Guy : « pourquoi ne baisse-t-on pas les impôts ? », j'ai également entendu le Premier Ministre, tout à l'heure, puisque nous sommes dans la phase de restitution du Grand débat, parler de l'objectif de baisser les impôts avec l'objectif concomitant de baisser les dépenses. Nous avons aussi inscrit dans ce budget la volonté de baisser nos dépenses de 2,5 % par rapport au budget précédent. Cependant, j'attire l'attention sur une grande prudence par rapport aux ressources à venir des collectivités locales et de la mairie de Noisy le Roi. On n'a aucune visibilité. Aujourd'hui, l'État nous compense à l'euro près pour les ressources de taxe d'habitation jusqu'en 2021, puisque c'est à cette date qu'elle sera complètement supprimée. Pour la TH, ce serait se tirer une balle dans le

pied que de la baisser maintenant puisque l'on sera compensé. C'est vraiment un principe de prudence qui me guidera.

On a effectivement beaucoup de missions gérées en interne, on est autour de 50 % de frais de personnel dans le budget, ce n'est donc pas pléthorique compte tenu de cela. Les dépenses de personnel augmentent en raison des arrêts maladie, mais vous l'avez vu, on a inscrit pour 80 000 € de plus que l'an dernier en recettes de remboursement sur les longues maladies.

J'espère avoir répondu aux questions.

Aurélie LOGEAIS

Je rebondis sur ce que tu viens de dire, ce n'est pas exactement le sujet du débat mais il n'y aura peut-être pas trop l'occasion d'en reparler. Tu parles d'attractivité et de dépenses pour cette attractivité, et je reviens sur une discussion que l'on a eue il y a quelques temps. On vient de fêter le départ de Madame Tamssom que je remercie ici pour toutes les années qu'elle a vouées aux enfants de la commune. On dépense plus de 3 millions pour le quartier du Vaucheron, notamment avec le nouveau cabinet médical dans lequel nous n'avons malheureusement plus de médecin. Elle avait trouvé un repreneur qui n'était pas pédiatre mais il y a eu un souci et il a renoncé. Je pense que pour Madame Tamssom c'est un peu dur de partir dans ces conditions, avec un petit goût d'inachevé. On n'a plus beaucoup de médecins à Noisy, plus aucun pédiatre, c'est un vrai questionnement pour les Noiséens, la plupart vont partir dans d'autres communes, soyons clair. On va donc investir dans ce cabinet médical, sans avoir de médecins à y installer alors que le cabinet du docteur Tamssom, où deux médecins pourraient s'installer, va rester vacant. Comment avance-t-on sur ce point au niveau de la mairie ? Merci.

Marc TOURELLE

J'ai longuement discuté avec un professeur en pédiatrie, cette discipline est un parent pauvre de la médecine actuellement. Il y a une grande vague dans les années 70, c'était la mode de la pédiatrie, ce qui n'est a priori plus le cas. Ce professeur m'a indiqué qu'actuellement il n'y a que deux stagiaires en ville sur Paris, c'est donc un véritable questionnement, il y a beaucoup de pédiatrie à l'hôpital mais on ne veut plus s'installer en ville ; c'est un peu la même chose pour les médecins généralistes. Je rappelle simplement que ce projet de maison médicale avait été monté avec deux médecins à l'époque qui ne font plus partie du projet, l'un ayant quitté la commune, et l'autre ayant suivi son conjoint sur une mobilité géographique.

Je suis donc à l'œuvre pour trouver des médecins. J'ai déjà eu plusieurs rendez-vous, pour le moment rien n'a été concrétisé. Suite à l'un de ces rendez-vous avec quelqu'un qui souhaitait démarrer le plus rapidement possible, on avait proposé, en attendant, de donner un coup de fraîcheur au kiosque afin de lui permettre de commencer à exercer. Nous allons réaliser ces travaux dans les semaines qui viennent. Nous essayons de nous donner le maximum de chances pour attirer de nouveaux médecins sur la commune.

Christophe VAN DER WERF

Toutes ces annonces de choix, de pôle petite enfance, de cabinet médical sont, pour nous tous ici présents et pour les Noiséens, très importantes. Effectivement, cela fait partie du projet de la ville pour pouvoir continuer à attirer des familles et offrir des services adaptés à leur âge. Néanmoins, j'attire votre attention sur la maîtrise des dépenses d'investissement. Si je prends le cas du pôle petite enfance, on a multiplié par 50 % le budget, parce qu'on a fait des erreurs, en tout cas on a mal travaillé le sujet, pour le Vaucheron je ne connais pas les détails, mais j'imagine que ce sera pareil. Là, en revanche, je pense qu'il y a des efforts très importants à faire en termes de contrôle des dépenses d'investissement. Parce que l'on se dit que l'on a vendu les bijoux de famille, mais on se retrouve aujourd'hui avec des dépenses importantes. Je ne suis pas un expert, mais lorsque je regarde 940 000 € pour une passerelle, je suis assez surpris, je ne comprends pas ce prix d'une passerelle uniquement pour des piétons et des cyclistes. Sachant que l'on parle de 1,2 ou 1,3 million d'euros pour le pôle petite enfance qui a un intérêt beaucoup plus important que pour une passerelle.

Odile GUERIN

Christophe, pour le pôle petite enfance le budget initial a été dépassé, mais pas de 50 %. Le surcoût est de 23 %, c'est déjà beaucoup trop mais c'est 23 %.

Christophe VAN DER WERF

On était à 800 000 € de budget que l'on a voté, et on passe à 1,2 million.

Odile GUERIN

Non, c'était 2 279 000 € de marché de travaux. Quant au Vaucheron, tu vas le savoir bientôt puisque la délibération est à l'ordre du jour.

Marc TOURELLE

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

Aurélie LOGEAIS

Juste pour finir et pour être sûre de bien comprendre, tu as dit qu'un médecin allait être installé dans l'ancien kiosque ?

Marc TOURELLE

Non, j'ai dit que je voulais me donner le maximum de chances pour qu'un médecin puisse s'installer, parce que cela a été une demande, à un moment donné. Je souhaite donc offrir les meilleures conditions possibles.

Aurélie LOGEAS

Pourquoi faire des travaux dans le kiosque alors qu'il y a le cabinet de Madame Tamssom qui est libre ? Il vaudrait peut-être mieux voir avec elle pour installer un médecin à l'intérieur.

Marc TOURELLE

Je veux prendre l'initiative personnelle de la mairie de permettre cette installation. Le cabinet de Madame Tamssom est une affaire privée et, encore une fois, je vais donner les meilleures conditions d'accessibilité, de proximité pour que cela puisse se faire.

Aurélie LOGEAS

Juste un dernier point : si on n'est pas sûr d'avoir un médecin intéressé, pourquoi aller faire des travaux dans le kiosque alors qu'on va déjà dépenser pour une maison médicale dans laquelle on n'a pas de médecin à installer ? On fait double dépense pour quelque chose de tout à fait hypothétique, alors que si un médecin a envie de venir, il suffit qu'il aille voir Madame Tamssom. Là il y a deux cabinets disponibles et prêts à recevoir un médecin. Je trouve aberrant que l'on aille dépenser de l'argent pour refaire le kiosque de façon tout à fait hypothétique.

Marc TOURELLE

Ce kiosque a besoin d'être rendu plus accessible, c'est pour cela que l'on fait ces travaux, médecin ou pas médecin. La dépense n'est pas directement affectée à un cabinet. Il s'agit de remettre en état ce local mais s'il n'y a pas de médecin, il y aura une autre affectation.

S'il n'y a pas d'autres remarques sur le budget, je vais mettre aux voix le budget primitif de la commune.

Jean-François VAQUIERI

C'est une présentation en deux temps, c'est comme tu le souhaites.

Marc TOURELLE

Là, on est à deux doigts de voter, on va donc procéder au vote sur le budget primitif de la commune : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Jean-François, je te redonne la main pour l'assainissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (8 abstentions : C. VAN DER WERF, E. TOULLEC, A. LOGEAS, G. TURQUET de BEAUREGARD, D. VIANDIER, C. DOTTARELLI, S. CHEDRAWI, E. BROQUET)

ADOpte par chapitres et opérations le budget primitif communal de l'exercice 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
011	Charges à caractère général	2 612 319,00	002	Résultat reporté	-
012	Charges de personnel	4 086 738,00	013	Atténuation de charges	140 000,00
014	Atténuation de produits	380 709,00	70	Produits des services	970 929,00
65	Charges de gestion courante	715 725,00	73	Impôts et taxes	6 361 341,00
66	Charges financières	29 500,00	74	Dotations et participations	1 343 471,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	75	Autres produits gestion courante	180 500,00
042	Opération d'ordre	437 644,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	734 158,00	042	Opération d'ordre	12 552,00
		9 008 793,00			9 008 793,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BP	CHAP	LIBELLE	BP
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	-
10	Dotations et fonds propres	231 452,00	10	Dotations et fonds propres	433 577,00
16	Emprunts et dettes assimilées	305 000,00	13	Subventions d'investissement	1 134 000,00
020	Dépenses imprévues	-	1068	Affectation résultat	-
040	Opération d'ordre	12 552,00	040	Opération d'ordre	437 644,00
041	Opérations patrimoniales	-	041	Opérations patrimoniales	-
	Opération 101 - Batiment	643 500,00	16	Emprunts et dettes assimilées	6 250 821,00
	Opération 102 - Espaces verts	59 000,00	024	Cessions	351 000,00
	Opération 103 - Informatique	68 780,00	021	Virement de la section de fonctt	734 158,00
	Opération 105 - Voirie	533 000,00			
	Opération 107 - Urbanisme	50 000,00			
	Opération 113 - Accessibilité	15 000,00			
	Opération 114 - Pôle Petite enfance	1 621 725,00			
	Opération 116 - Vidéo Protection	50 000,00			
	Opération 117 - Place Quintinie	936 000,00			
	Opération 120 - Création Passerelle	940 000,00			
	Opération 121 - Trx Eglise Saint Lubin	175 000,00			
	Opération 511 - Communication	12 000,00			
	Opération 512 - Petite enfance	10 000,00			
	Opération 513 - Scolaire	15 000,00			
	Opération 801 - Vaucheron	3 633 191,00			
21	Immobilisations corporelles	30 000,00			
		9 341 200,00			9 341 200,00
		18 349 993,00			18 349 993,00

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2019

Jean-François VAQUIERI

Le budget annexe assainissement fera l'objet d'une présentation plus courte. C'est un budget qui est de l'ordre de 693 000 €. En termes de recettes, il se structure principalement à partir de la reprise des résultats 2018, comme cela est détaillé dans le dossier, mais il est également impacté par l'augmentation de la consommation d'eau. C'est quelque chose qui contribue, de par l'incrémentation d'un certain nombre de programmes, à l'augmentation des recettes, dans un contexte où, vous le savez, il a été décidé de ne pas augmenter le montant de la redevance qui représente une partie des recettes de fonctionnement, bien évidemment.

Cela génère par la même un autofinancement, lequel nous permet de financer les investissements qui sont structurés autour du remboursement du capital de la dette, puisqu'on a également une dette pour l'assainissement. Dans ce cadre-là, nous contribuons, via la section d'investissement, à financer principalement une provision pour des travaux d'urgence et, également, au titre du renforcement ou encore de l'extension du réseau d'assainissement. À citer, au titre de ces mêmes travaux, ce qui a été mené dans le cadre de la pompe de relevage du site de la Quintinie ou encore du Cornouiller, qui correspondait à des missions d'extension du réseau et du redimensionnement des mêmes ouvrages. Voilà, pour l'essentiel.

Marc TOURELLE

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce budget assainissement ? Pas de questions, on va donc passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOPTE par chapitres et opérations le budget primitif du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
011	Charges à caractère général	10 000,00	002	Résultat reporté	117 162,88
012	Charges de personnel	-	013	Atténuation de charges	-
014	Atténuation de produits	-	70	Produits des services	190 634,00
65	Charges de gestion courante	-	73	Impôts et taxes	-
66	Charges financières	34 975,00	74	Dotations et participations	-
67	Charges exceptionnelles	-	75	Autres produits gestion courante	-
042	Opération d'ordre	114 400,00	76	Produits financiers	-
022	Dépenses imprévues	-	77	Produits exceptionnels	-
023	Virement à la section d'invtt	162 099,88	042	Opération d'ordre	13 678,00
		321 474,88			321 474,88
INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
CHAP	LIBELLE	BS	CHAP	LIBELLE	BS
001	Résultat reporté	-	001	Résultat reporté	95 521,60
10	Dotations et fonds propres	-	10	Dotations et fonds propres	-
13	Subventions d'investissement reçues	-	13	Subventions d'investissement	-
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	1068	Affectation résultat	-
020	Dépenses imprévues	-	040	Opération d'ordre	114 400,00
040	Opération d'ordre	13 678,00	041	Opérations patrimoniales	-
041	Opérations patrimoniales	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-
	Opé 201 - Travaux divers sur réseau	277 606,84	024	Cessions	-
	RAR 2018	10 736,64	021	Virement à la section de fonctt	162 099,88
		372 021,48			372 021,48
		693 496,36			693 496,36

SUBVENTIONS COMMUNALES VERSEES AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. POUR L'ANNEE 2019

Jean-François VAQUIERI

Là aussi, vous le savez, chaque année au moment du vote du budget, il est procédé au vote des subventions communales. Ce point a été détaillé dans le cadre de la présentation du budget général. Vous avez la liste de l'ensemble des subventions votées au profit des différentes associations, vous aurez remarqué que cette année il y a une association supplémentaire qui est listée. Les subventions aux associations baissent de 6 000 € par rapport à 2018. C'est le produit tout à la fois des efforts de gestion qui ont été menés, je n'ai pas eu l'occasion de le dire tout à l'heure, je vous prie de m'en excuser. Je voudrais remercier également la direction générale des services et la direction financière pour le travail qui a été mené au titre du budget primitif cette année, cela a été signalé, je voulais m'associer à ces remerciements. Là aussi, il y a eu un gros travail des services. Plusieurs impacts sont signalés dans la note de synthèse, et cette année, cette baisse est le produit de l'activation de ces différents leviers.

Ce qu'il faut également relever c'est que, de manière très significative, la subvention au CCAS baisse, là aussi en raison de l'activation de certains leviers tels que, la baisse de la redevance mensuelle due au bailleur LOGIRIS mais également la poursuite de l'utilisation des excédents clôture du budget annexe de la résidence des Jardins de Noisy.

Le détail est présenté, je vous propose de ne pas lister, si vous avez des questions nous y répondrons, bien sûr.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des questions sur ces associations et sur le montant des subventions versées aux associations et au CCAS ? N'hésitez pas, c'est le moment.

Christophe VAN DER WERF

Je vois que l'on parle beaucoup d'environnement mais il n'y a aucune association qui est subventionnée pour aider la commune à développer, ou en tout cas à vérifier et à contrôler les dérives éventuellement environnementales.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Dominique.

Dominique VIANDIER

J'ai eu les réponses aux questions que je me posais dans le cadre des commissions auxquelles j'ai participé. Je n'ai donc pas de remarque à faire sinon que je trouve que le sens de la marche est plutôt bon, puisque l'on va vers une réduction des subventions aux associations, même s'il y a encore des marges de progression, notamment dans le domaine du sport.

Aurélié LOGEAS

Juste une question de forme : on est censé valider en commission les dotations aux associations, ou pas ?

Marc TOURELLE

On est censé valider en conseil municipal, après c'est à la discrétion des adjoints de présenter les choses. On peut les voir en commission avant mais on peut aussi les voter directement. En tout cas, le conseil municipal est un lieu de débat où l'on peut aborder les choses.

Aurélié LOGEAS

Il n'y a pas d'obligation de voir les délibérations en commission ?

Marc TOURELLE

Tout le pack finances a été vu lors de la commission des finances, après, libre à chacun de pouvoir aborder ces choses-là dans les diverses commissions.

Pas d'autres interventions ? Je vais donc soumettre aux voix les montants de subventions qui vous sont proposés.

Aurélié LOGEAS

J'ai tout de même une question parce qu'effectivement, au sport on n'a pas du tout vu cela. A quoi servent les commissions si l'on ne débat pas du tout de ces choses-là ?

Marc TOURELLE

C'est ce que je t'ai dit, cela a été vu en commission des finances, mais les membres des différentes commissions peuvent poser les questions qu'ils veulent.

Aurélié LOGEAS

Que signifie la provision « challenge » par rapport à la provision « trophée des sports » ?

Christophe MOLINSKI

C'est quelque chose que l'on avait mis en place l'année dernière et que l'on réitère. La provision challenge sera dépensée ou pas, elle sert à répondre à des projets sur lesquels les associations nous sollicitent et que l'on trouve innovants. Je dis « nous », parce que cela intervient avec Bailly et le Sibano. L'année dernière, c'étaient les cages de foot pour permettre à des petits de venir au tournoi de la Pentecôte. Cette année, on a en discussion de pouvoir aider la section tennis qui s'est ouverte au collège. Avec les deux villes, on réfléchit aussi à pouvoir les aider pour que cette section soit pérenne, sachant que c'est la seule section de tennis des Yvelines pour le moment. Cela répond également aux demandes des associations en difficulté, ce qui peut arriver, comme le tennis de table l'année dernière.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que je mette aux voix ? Je mets aux voix concernant ce montant qui vous est proposé : qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Monsieur BROQUET. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (1 abstention : E. BROQUET)

1) DECIDE d'attribuer pour l'année 2019 les subventions suivant le tableau ci-joint :

Nom de l'organisme	BP 2019
Fonction 021 - Assemblée Locale	1 850,00
ADAMY - Ass des Anciens Maires et Adjointes des Yvelines	150,00
Association Lutte contre le Cancer	100,00
UNC Section 78	600,00
Souvenir Français	1 000,00
Fonction 025 - Aide aux associations	9 090,00
PEEP	120,00
ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS	120,00
COMITE D'ACTIVITES CULTURELLES	3 000,00
BAILLY NOISY ACCUEIL VILLE FRANC	1 100,00
CEDRE LOISIRS	700,00
RENAISSANCE DU PATRIMOINE	1 800,00
ROND POINT	2 250,00
Fonction 041 - Relations internationales	8 400,00
COMITE DE JUMELAGE	8 400,00
Fonction 20 - Enseignement - Formation	200,00
ASSOCIATION SOUTIEN SCOLAIRE BAILLY/NOISY	200,00
Fonction 211 - Ecole Maternelle	767,00
Coopératives scolaires Maternelles	
Jean de la Fontaine	375,00
Kergomard	392,00
Fonction 212 - Ecole élémentaire	3 825,00
Coopérative scolaire élémentaire Le Cédre	1 890,00
Coopérative scolaire élémentaire Jules VERNE	1 935,00
Fonction 22 - Enseignement du deuxième degré	2 961,00
COLLEGE QUINTINYE	2 961,00
Fonction 321 - Bibliothèque	13 900,00
LECTURE ET CULTURE	13 900,00
Fonction 40 - Sports et Jeunesse	37 030,00
ASS SFCBN	7 200,00
ASSOCIATION BASKET NOISY BAILLY	3 600,00
ASSOCIATION DE PETANQUE	300,00
ASSOCIATION PIROUETTE	340,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU CES	920,00
ASTTBN (TENNIS DE TABLE)	1 800,00
BADMINTON	340,00
CERCLE D'ESCRIME	920,00
CLUB GYMNIQUE BAILLY-NOISY	1 060,00
JUDO CLUB DE BAILLY-NOISY LE ROI	1 000,00
OLYMPIQUE CLUB DE BAILLY	1 500,00
RUGBY CLUB YVELINES	1 000,00
RYTHME ET DANSE	1 500,00
TAI JITSU	1 000,00
TENNIS CLUB	4 800,00
VELO CLUB	600,00
SEMI-MARATHON	3 000,00
PROVISION TROPHEE DES SPORTS	150,00
PROVISION CHALLENGE	6 000,00
Sous-Total Association	78 023,00
Fonction 520 - interventions sociales	205 111,00
Centre Communal d'Actions Sociales	205 111,00
Total	283 134,00

2) **PRECISE** qu'en application de l'article L.2131-11 du Code général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- MME de CIBEINS et MM CORDIER pour le Comité de Jumelage de Noisy-le-Roi/Bailly.
- M. TIMSIT pour l'association Rythme et danse.

2) **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif de l'exercice 2018 adopté ce jour et imputée au chapitre 65, articles 657362 (C.C.A.S.) et 6574 (associations).

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2019**Jean-François VAQUIERI**

C'est une approbation de pure forme puisque, sans la commenter, il s'agit d'approuver comme chaque année les taux d'imposition des différentes taxes locales. Comme vous avez pu le constater, ces taux d'imposition n'évoluent pas, on a entendu tout à l'heure une intervention qui militait en faveur de la baisse des impôts. Pour autant, ce qui vous est présenté là, dans le contexte qui vous a été présenté par le maire, c'est bien une stabilité de ces mêmes taux.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François. Est-ce qu'il y a des questions ? Vous avez le montant de ces taux en fin de délibération. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix concernant la fixation de ces taux d'imposition : qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (3 abstentions : E. TOULLEC, A. LOGEAIS, G. TURQUET DE BEAUREGARD),

1) FIXE comme suit les taux d'imposition des taxes suivantes pour 2018 :

	Taux 2018	Taux 2019	Variation
Taxe d'Habitation	12,39 %	12,39 %	0,00 %
Taxe Foncière Bâti	13,95 %	13,95 %	0,00 %
Taxe Foncière Non Bâti	63,64 %	63,64 %	0,00 %

2) DIT que la recette correspondante est inscrite au budget communal, article 73111.

OPERATION DE RESTRUCTURATION DU QUARTIER VAUCHERON – EQUIPEMENTS PUBLICS – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**Marc TOURELLE**

Je vais donc maintenant laisser la parole à Odile Guérin concernant l'opération de restructuration du quartier du Vaucheron, qui intervient après une étude minutieuse des différents lots en commission d'appel d'offres.

Odile GUERIN

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le maire à signer les marchés de travaux pour l'opération du Vaucheron. Comme vous le savez, à l'issue de la première consultation, seuls trois lots avaient été déclarés fructueux, sous réserve d'analyse bien sûr. Il s'agissait de trois petits lots, puisque c'était le lot n°3, revêtements de sols pour 124 000 €, le lot n°7, les espaces verts pour 86 000 €, et enfin le lot n° 8, les équipements de cuisine pour 124 000 €. Tous les autres lots ont été relancés ou négociés, avec une particularité qui est que le lot n°2, qui était particulièrement difficile, a été redécoupé pour être plus attrayant vis-à-vis des entreprises. Il a donc été découpé en deux petits lots : un lot n°2 qui se compose des cloisons doublages/menuiseries intérieures et faux plafonds, et un lot n°2bis qui ne comprend que la métallerie ; la métallerie étant vraiment le point sensible.

Lors de la commission d'appel d'offres, sur le lot n°1 s'est posé le problème d'accepter ou non une variante proposée par l'entreprise ; ce lot n°1 est le plus gros puisqu'il est à 4 217 500 €. Cette variante est significative, proposée par l'entreprise, de 237 000 €, qui réduisait le coût des parements extérieurs, mais ils devenaient à ce moment-là de simples bardages que l'on aurait plus volontiers utilisés pour des ateliers ou des hangars. La commission d'appel d'offres, à l'unanimité, a donc décidé que l'on maintiendrait son aspect qualitatif à ce projet. D'autant que ce revêtement de bois, qui est un bois beaucoup plus dur, un bois fossilisé, ne nécessitera pas d'entretien, alors que l'autre bois aurait nécessité des entretiens de peinture tous les quatre à cinq ans. Ce qui fait qu'en coût de fonctionnement, on aurait vite récupéré ce que l'on perd aujourd'hui.

Notre estimation totale de marché de travaux représentait un montant de 5 792 722 €, auquel il convenait d'ajouter les 130 000 € de cuisine. Pourquoi est-ce que l'on rajoute toujours de façon individualisée ces 130 000 € ? Tout simplement parce que l'architecte TGT n'a pas la compétence dans ce domaine, c'est donc bien du marché de travaux également mais qui est géré par un autre AMO. On arrive donc à un total de 5 922 722 €, et le total des travaux qu'il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser le maire à signer est de 6 226 579 €, soit un dépassement de 5 %. La commission d'appel d'offres, à l'unanimité a accepté ce montant de travaux. Parce que beaucoup de lots, même moyens, sont ressortis inférieurs à ce qui était chiffré par le DCE.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires, des observations ? Merci Odile pour ce résumé très exhaustif et le rappel des procédures, puisque nous avons dû relancer un certain nombre de marchés S'il n'y a pas de questions, je vais donc passer au vote qui concerne l'autorisation au maire de signer les différents marchés sur ces lots n°1 à n°8, dont Odile vient de vous faire le détail.

Je mets donc aux voix : qui est contre ? Deux contres. Qui s'abstient ? Quatre. Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité (2 contres : A. LOGEAIS, E. TOULLEC ; 4 abstentions : C. VAN DER WERF, Dominique VIANDIER, Catherine DOTTARELLI, Sylvie CHEDRAWI),

1) **AUTORISE** le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces pour l'exécution des marchés pour un montant de 6 226 579,22 € HT, 7 471 895,06 € TTC.

Lot n°1 : clos et couvert/ascenseurs/VRD	FAYOLLE	4 181 000,00
Lot n°2 : cloisons doublages/menuiseries intérieures/faux-plafonds	JPV Bâtiments	525 688,78
Lot n°2bis : métallerie	Stores et Fenêtres SAS	106 690,68
Lot n°3 : revêtements de sols	Revnor	124 975,00
Lot n°4 : peinture	Laumax	66 879,00
Lot n°5 : Plomberie/ chauffage/ventilation	Celsio	667 168,32
Lot n°6 : électricité CFO CFA	CESA	342 614,77
Lot n°7 : espaces verts	Espace Déco	86 607,74
Lot n°8 : équipements de cuisine	Huron	124 954,93

2) **DIT** que les travaux feront l'objet d'une inscription au budget communal – opération 114.

CONVENTION DE SOUTIEN A LA POLITIQUE DE RESERVE MILITAIRE

Jean-François VAQUIERI

Là aussi, le dossier qui vous est soumis vous a permis de vous faire une opinion sur ce principe d'une convention de soutien à la réserve militaire. Vous le savez, aujourd'hui, l'effort de défense est notamment porté par environ 76 000 réservistes, dont une grande partie vient au soutien de ce que l'on appelle la garde nationale, via nos soutiens de la gendarmerie nationale dans ses différentes missions. Mais ces réservistes sont également affectés à d'autres armes dans leurs différentes compositions, mais également à la police nationale. C'est moins connu, il faut savoir qu'une grande partie des tâches de sécurité de la police nationale est assurée par des réservistes. Ce sont des personnes qui, au quotidien, ont des métiers, travaillent dans les différents secteurs d'activité de la société, et qui prennent de leur temps disponible pour assurer des missions de sécurité.

Il nous apparaissait tout à fait logique, en plus dans une ville qui a la chance d'avoir une gendarmerie départementale au cœur de la cité, de contribuer à cet effort de solidarité en signant avec la garde nationale, cette composante créée au lendemain des attentats de Nice, une convention de soutien. Celle-ci nous permet de traduire, dans le concret, cette solidarité au plus près des forces de défense.

Cette convention se traduit par un certain nombre de contributions, au bénéfice des personnels engagés dans les forces de réserve ; elle nous permet également d'avoir un label qui est d'être partenaire de la Défense nationale. Notre contribution sera très symbolique puisque, sans trahir de secret, nous n'avons pas de réservistes en tant que tels dans les effectifs de la commune. Quoi qu'il en soit, par la signature de cette convention, si vous en acceptez le principe, nous traduirons de manière concrète cet engagement de solidarité au profit de l'ensemble des réservistes. Voilà pour l'essentiel.

Marc TOURELLE

Merci Jean-François pour cet exposé très clair. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération à laquelle je souscris entièrement, en tant que maire et en tant que réserviste citoyen ? Je crois qu'il est très important qu'une collectivité locale, au même titre qu'une entreprise, puisse montrer cette solidarité et le renforcement du lien entre l'armée et la nation. Cela me paraît quelque chose de bien, je crois que pour les collectivités locales ce n'est pas un gros effort qui est demandé. Il s'agit simplement de permettre d'aller un peu au-delà de la loi et de réduire les préavis permettant, à des jeunes et moins jeunes engagés dans la réserve, de remplir leur mission.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Je soutiens totalement cette initiative. Je ne sais pas si vous savez que dans le cadre du débat national, beaucoup de citoyens souhaitent la baisse du budget de la Défense. Je pense que c'est un enjeu majeur, il faut donc que la commune montre, sur ce terrain-là, son soutien à ce genre d'action.

Marc TOURELLE

Merci de ton intervention, Guy.

Marc TOURELLE

Bien entendu, la réserve est ouverte aux femmes, et il y en a. Je mets donc aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention de soutien à la réserve opérationnelle du ministère des armées.
- 2) **AUTORISE** le maire à signer la convention de soutien à la réserve opérationnelle du ministère des armées pour une durée d'un an reconductible tacitement dans la limite de cinq ans.
- 3) **DESIGNE** Jean-François VAQUIERI comme référent défense de la collectivité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE

Christophe MOLINSKI

Cette demande de subvention revient tous les ans. Le Conseil départemental des Yvelines affecte une partie du produit des amendes de police à des aides financières auprès des communes de moins de 10 000 habitants, dont nous faisons partie. C'est destiné à la réalisation d'aménagements de sécurité routière ou relatifs aux transports en commun. Dans ce cadre-là, nous avons choisi de demander l'installation d'un abribus Rue André Lebourblanc à l'arrêt Demarine, afin de protéger des intempéries les enfants du quartier qui prennent le bus. Le coût estimatif est de 8 400 € HT, cela va leur permettre d'attendre le bus et de se rendre dans les établissements scolaires de la région.

Aurélié LOGEAI

C'est au maximum une demande par an, ou plusieurs ? Et quel est le montant maximum a priori de l'aide ?

Christophe MOLINSKI

C'est effectivement une par an, c'est souvent aux alentours de 10 000 € TTC.

Nicolas CORDIER

Je tiens à préciser que c'est une sécurité qui est prise, parce que nous sommes en train de renégocier la totalité du mobilier urbain de la ville, des abribus notamment, comme je vous l'avais dit dans un conseil municipal précédent. Nous avons réintroduit cette demande d'abribus dans l'appel d'offres, mais on ne sait jamais, c'est une sécurité.

Marc TOURELLE

Merci Nicolas pour cette précision. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets donc cette demande de subvention auprès du Conseil départemental aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

- 1) **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour réaliser les travaux susvisés.
- 2) **S'ENGAGE** à financer la partie des travaux restant à sa charge
- 3) **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal de l'exercice 2019

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA QUINTINIE ET DE LA RUE CHEVRELOUP

Christophe MOLINSKI

Pour tous ceux qui amènent leurs enfants au collège le matin et qui les récupèrent le soir, nous savons que la circulation n'est pas optimale. La Place du collège est un carrefour où se croisent à peu près tout ce qui peut se croiser : des vélos, des trottinettes, des voitures, des camions, des bus, des taxis. Il a donc été décidé de reconfigurer cette place. Nous en avons confié l'étude au cabinet CCK qui a fait des propositions visant surtout à améliorer et à sécuriser les conditions de circulation ; à conforter l'offre en stationnement existant puisque là aussi on a des résidences qui sont construites autour ; à améliorer les conditions de collecte des déchets (là, ce sont les camions) ; et réaliser un aménagement paysager valorisant la place et ses abords puisque l'on a notamment le square d'Albion.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 28 janvier. Il en est ressorti plusieurs remarques de gens présents dans la salle, dont nous avons voulu tenir compte. Monsieur le Maire a décidé de mettre en place un groupe de travail qui s'est réuni deux fois. Le principal du collège était présent, ainsi que les parents d'élèves, les représentants des résidents des Vergers du Roi et de la Quintinie. Ce n'est pas simple mais on semble être arrivé à une proposition qui convient à tout le monde. Le projet comporte une tranche ferme et des tranches conditionnelles. Pour l'instant nous avons retenu la tranche ferme Place de la Quintinie. La consultation doit être lancée rapidement pour que l'on puisse engager des travaux durant l'été, pendant la fermeture du collège.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Nous avons effectivement eu notre dernière réunion, avec les riverains et les personnes directement concernées par l'aménagement de cette place, vendredi dernier, ce qui a permis d'aboutir à un projet amélioré. Il vous est donc proposé de m'autoriser à lancer la consultation d'entreprises en procédure adaptée, ce qui est l'objet de cette délibération, avec les montants qui vous sont proposés et qui sont inscrits dans le budget que l'on vient d'adopter. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité ;

1°) AUTORISE le Maire à lancer une consultation d'entreprises, en procédure adaptée, au vu du dossier établi par le cabinet CCK dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre et des lots définis comme suit, en montants hors taxes (TVA à 20 %) :

Décomposition par tranches et par lots	Lot 1 Voirie et Réseaux Divers	Lot 2 Eclairage public	Lot 3 Espaces verts	Total des lots
Tranche ferme place de la Quintinie	539 842,50 €	62 660,00 €	95 106,00 €	697 608,50 €
Tranche optionnelle 1 Rue des Princes de la place à la limite avec Bailly	108 901,00 €	25 470,00 €		134 371,00 €
Tranche optionnelle 2 Allée des Lilas	39 781,00 €	16 080,00 €	806,00 €	56 667,00 €
Tranche optionnelle 3 Rue de Chevreloup	77 371,00 €	26 970,00 €	22 300,00 €	126 641,00 €
Total toutes tranches	765 895,50 €	131 180,00 €	118 212,00 €	1 015 287,50 €

2°) AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) publics et toutes pièces utiles pour leur exécution.

3°) DIT que les crédits nécessaires au budget communal sont inscrits au titre de l'exercice 2019

Marc TOURELLE

Nous arrivons au terme de notre conseil municipal. Il me reste à vous souhaiter une bonne semaine et de bonnes vacances de Pâques pour ceux qui en prennent. Merci.